

Conditions de l'emballage souple déchets alimentaires (SWILL)



Autorisé :

- ✓ Aliments avec emballage souple
- ✓ Sous-produits animaux de catégorie 3 (non destinés à la consommation humaine)
- ✓ Déchets alimentaires, restes de cuisine et de nourriture
- ✓ Pâtes, biscuits, gâteaux, soupes, sauces
- ✓ Frites et aliments frits, snacks
- ✓ Lait et produits laitiers
- ✓ Feuillage, tiges et feuilles de légumes, pelures de légumes, de fruits et de pommes de terre
- ✓ Sacs de café en papier et marc de café
- ✓ Sachets de thé et feuilles de thé
- ✓ Papier de cuisine et serviettes de table
- ✓ Filtres à café (avec substance)
- ✓ Sachets de thé

Interdits :

- × les restes de fruits de mer
- × Huile et graisses de friture
- × Matériaux d'emballage tels que le plastique, les sacs en plastique, le papier et le carton, vaisselle jetable en plastique, papier et flote en aluminium, verre...
- × Carcasses et déchets d'animaux.
- × Textiles
- × Déchets de jardinage et d'égagage
- × Déchets chimiques
- × Détergents
- × Pampers et couches, serviettes hygiéniques, tampons
- × Autres perturbations contaminées par des matières non organiques